

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2024

Page 27

Designation de l'entreprise : S.A.R.L. AF COMMUNICATION

Néant ☐

			Exercice N						Exercice (N-1)			
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires					Total	
			FA		FB		FC					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC					
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF					
			FG	10 450 301	FH		FI	10 450 301	9 453 888			
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	10 450 301	FK		FL	10 450 301	9 453 888			
	Production stockée*	copie certifiée conforme						FM				
	Production immobilisée*							FN				
	Subventions d'exploitation							FO	14 333	12 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)							FP	67 808	48 573		
	Autres produits (1) (11)							FQ	62	38		
				Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	10 532 504	9 514 498
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS					
	Variation de stock (marchandises)*						FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	7 431 263	6 467 887			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	74 976	77 999			
	Salaires et traitements*						FY	1 858 834	1 946 159			
	Charges sociales (10)						FZ	627 908	632 167			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS		GA	115 949	98 446		
			- dotations aux provisions					GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	52 194	27 167	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	1 035	15 614			
				Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 162 158	9 265 438
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									GG	370 346	249 060
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	821	3 873			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM					
	Différences positives de change						GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO					
				Total des produits financiers (V)						GP	821	3 873
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	18 627	6 255			
	Différences négatives de change						GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT					
				Total des charges financières (VI)						GU	18 627	6 255
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									GV	(17 806)	(2 382)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									GW	352 540	246 678	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadra

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AF COMMUNICATION

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 990	7 944
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 990	7 944
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	966	4 958
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	966	4 958
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 024	2 986
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	107 874	82 747
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 535 315	9 526 315
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 289 625	9 359 399
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	245 690	166 917
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	651	4 706
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	70 132	39 334
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	906	684
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	40 641	31 037
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	11 522	8 382
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
		obligatoires	A9	11 522
		dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Cf état annexe		966		1 990
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs
SOLDE COMPTES DIVERS		906		
RECOUVREMENTS CLIENTS ANNEES ANTERIEURES				651

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AF COMMUNICATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 10 ALLEE HISPANO SUIZA		26200 MONTEILMAR	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 39368093900054		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122023	
		N-1 31122022	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks : CR	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid/Quadr

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. AF COMMUNICATION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50....000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	7 654	7 654
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	759 233	592 317
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) <i>copie certifiée conforme</i>	DI	245 690	166 917
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 067 577	821 888
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	536 570	680 910
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 221	72 372
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	113 715	86 166
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 446 920	3 019 187
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 381 339	1 312 872
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	220 481	153 906
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	20 576	12 063
	TOTAL (IV)	EC	5 723 820	5 337 475
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 791 398	6 159 362
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 395 459	4 854 671
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*36, rue Jean Jullien-Davin
CS 90105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

AF COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 €
Zone Artisanale de Fortuneau
10, allée Hispano Suiza
26200 MONTELIMAR

R.C.S : ROMANS 393 680 939

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **Exercice clos le 31 Décembre 2023**

SOMMAIRE

- **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**
 - Comptes annuels
 - Annexe

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*36, rue Jean Jullien-Davin
CS 90105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

AF COMMUNICATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'associé unique,

I – OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AF COMMUNICATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

1. Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, je ne peux attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 12 juin 2024
Le Commissaire aux comptes,



Nicanor RICOTE

A.F COMMUNICATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Allée Hispano Suiza - ZA de Fortuneau
26200 MONTELMAR
393 680 939 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 245 689,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 245 689,60 euros

A titre de dividende global à l'Associée Unique 240 000,00 euros
Soit 120,00 euros par part

Le solde 5 689,60 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 764 922,98 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 240.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

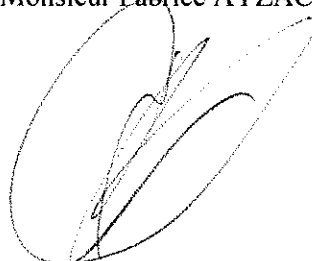
- Exercice clos le 31 décembre 2021 :

300 000,00 euros, soit 150,00 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

- Exercice clos le 31 Décembre 2022 : Néant

Certifié conforme

La Gérance
Monsieur Fabrice AYZAC



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 791 397.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 10 450 300.57 Euros et dégageant un bénéfice de 245 689.60 Euros.

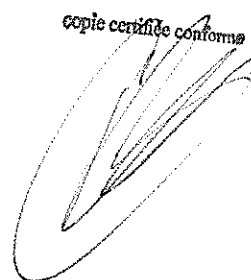
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

copie certifiée conforme



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	63 840		
Installations générales agencements aménagements divers	559 920		915
Matériel de transport	233 121		127 317
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	379 466		85 582
TOTAL	1 172 507		213 815
Prêts, autres immobilisations financières	520		
TOTAL	520		
TOTAL GENERAL	1 236 867		213 815

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			63 840	63 840
Installations générales agencements aménagements divers			560 835	560 835
Matériel de transport			360 438	360 438
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			465 048	465 048
TOTAL			1 386 321	1 386 321
Prêts, autres immobilisations financières			520	520
TOTAL			520	520
TOTAL GENERAL			1 450 682	1 450 682

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	55 449	3 299		58 747
Installations générales agencements aménagements divers		497 457	11 325		508 782
Matériel de transport		69 207	52 484		121 691
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		320 637	48 841		369 478
	TOTAL	887 300	112 650		999 951
	TOTAL GENERAL	942 749	115 949		1 058 698
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	3 299			
Instal.générales agenc.aménag.divers		11 325			
Matériel de transport		52 484			
Matériel de bureau informatique mobilier		48 841			
	TOTAL	112 650			
	TOTAL GENERAL	115 949			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	27 167	52 194	27 167		52 194
	TOTAL	52 194	27 167		52 194
	TOTAL GENERAL	52 194	27 167		52 194
Dont dotations et reprises d'exploitation		52 194	27 167		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	520	520	
Clients douteux ou litigieux	121 885	0	121 885
Autres créances clients	5 211 875	5 211 875	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Taxe sur la valeur ajoutée	208 914	208 914	
Groupe et associés	29 541	29 541	
Débiteurs divers	199 549	199 549	
Charges constatées d'avance	55 761	55 761	
	TOTAL	5 828 545	121 885

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	536 570	208 209	328 361	
Emprunts et dettes financières divers	214	214		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 446 920	3 446 920		
Personnel et comptes rattachés	161 509	161 509		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 092	164 092		
Impôts sur les bénéfices	10 906	10 906		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 026 917	1 026 917		
Autres impôts taxes et assimilés	17 914	17 914		
Groupe et associés	4 007	4 007		
Autres dettes	220 481	220 481		
Produits constatés d'avance	20 576	20 576		
TOTAL	5 610 106	5 281 745	328 361	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	55 900			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	200 240			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	25.0000	2 000			2 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	20 A 50 ANS	LINEAIRE
Agencements et aménagements	4 A 10 ANS	LINEAIRE
Installations techniques	3 A 10 ANS	LINEAIRE
Matériels et outillages	3 A 10 ANS	LINEAIRE
Matériel de transport	4 A 8 ANS	LINEAIRE
Matériel de bureau	3 A 10 ANS	LINEAIRE
Mobilier	5 A 10 ANS	LINEAIRE

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	252 579
Autres créances	181 051
Total	433 630

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	4 221
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	359 088
Dettes fiscales et sociales	255 770
Autres dettes	91 882
Total	710 962

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	55 761
Total	55 761
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	20 576
Total	20 576

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	35
Total	40

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Garantie BPI sur les PGE	7 65 000
Total	7 65 000

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	51 497
45 à 54 ans	11 à 20 ans	146 232
35 à 44 ans	21 à 30 ans	40 616
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 799
Engagement total		244 144

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible pour les cadres et moyen pour les non cadres
- taux d'actualisation 3,20 %